

14 Membres présents :

| | | | |
|----------------|----------|----------|--------|
| PIEGAY | | LAGRANGE | FOSSE |
| FORGE | | SEGUIN | DOUCET |
| JASSERAND | | | |
| MARIE-BROUILLY | | | SEDDAS |
| SOUGH | COTTET | GANNE | |
| LOISON | | | |
| | SPINAZZE | | |

13 Membres absents excusés :

| | | | |
|-------------------|-----------|---------|-----------|
| DAUPHIN-GUTIERREZ | DORVEAUX | COUVRAT | PINAULT |
| HURM | CHEVALIER | DELORME | COMMUN |
| CORREIA | BUSSIÈRE | CLERC | FAUTRIERE |
| EYNARD | | | |

6 Pouvoirs :

| | | |
|-----------|-----------------|-----------|
| GUTIERREZ | Donne pouvoir à | PIEGAY |
| COUVRAT | Donne pouvoir à | FORGE |
| HURM | Donne pouvoir à | LAGRANGE |
| CHEVALIER | Donne pouvoir à | SEGUIN |
| CLERC | Donne pouvoir à | JASSERAND |
| EYNARD | Donne pouvoir à | SPINAZZE |

**Approbation du compte-rendu de la séance du 21 juin 2018 : approuvé à l'unanimité.
Désignation du secrétaire de séance : Madame Agnès SEDDAS.**

Urbanisme/Bâtiments

Délibération n° 20180717-1 : Opération « Regualification de la place Fleury Lancelin » : attribution du lot n°01a, 01b, 01c du marché public de travaux pour la partie espaces publics et Infrastructure – Y. JASSERAND.

Yves JASSERAND, adjoint en charge des Bâtiments, rappelle qu'en séance du 21 mai 2018, le Conseil Municipal a attribué le marché relatif au lot n° 02 – Espaces verts/Fontainerie/Mobilier à l'entreprise GREEN STYLE pour un montant de 290 547,85 € HT.

Le lot n° 01 ayant été déclaré infructueux, une consultation avec une nouvelle répartition en 3 lots a été relancée en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-350 du 25 mars 2016. Un Avis d'Appel Public à Concurrence a été publié au BOAMP le 7 juin 2018 et le DCE mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation « marchés sécurisés ». Le délai de remise des offres a été fixé au lundi 2 juillet 2018 à 12h00.

Sept plis ont été reçus dans le délai imparti dont trois par voie dématérialisée.

La commission ad'hoc, composée des membres des commissions bâtiment et urbanisme, réunie en séance le 2 juillet 2018 à 18h30 a procédé à l'ouverture des plis.

Deux offres ont été reçues pour le lot 01a : Terrassement – VRD, 2 offres pour le lot 01b : Revêtement béton, et 3 offres pour le lot 01c : Maçonnerie – Pierre. Ces lots ont été déclarés fructueux et les offres ont été analysées.

Réunie en date du 9 juillet 2018, la commission ad'hoc a assisté à la présentation des résultats d'analyse des offres. Au vu des critères énoncés dans le règlement de consultation (valeur technique 60 % - Prix 40 %) cette dernière a fait le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et propose au Conseil Municipal d'attribuer :

- Le lot n° 01a à l'entreprise **EUROVIA LYON** pour un montant de 397 943.30 € HT dont 12 787,20 euros HT pour l'aire de jeux.

- Le lot n°01b à l'entreprise **SOLS CONFLUENCE** pour un montant de 208 815.00 € HT dont 6 543,5 euros HT pour l'aire de jeux.
- Le lot n°01c à l'entreprise **GREEN STYLE** pour un montant de 164 894.00 € HT.

Le montant des marchés de travaux de la requalification de la place Fleury Lancelin partie « espaces publics et infrastructure » s'élève à : 1 062 200.15 € HT dont 29 899,70 pour la partie revêtements de l'aire de jeux soit 1 274 640.18 € TTC dont 35 879,64 € TTC pour l'aire de jeux.

Luc SEGUIN ajoute que les entreprises EUROVIA et SOLS CONFLUENCE sont celles qui ont fait la place du centre commercial, et le travail a été soigné. Les lots 1c et 2 ont en commun des travaux de fontainerie. Il est donc intéressant que ce soit l'entreprise GREEN STYLE qui ait emporté le lot 1c. Cela permettra une unité du travail.

Patrick SPINAZZE demande s'il y a un lot « électricité ». Yves JASSERAND répond qu'il y a un lot « éclairage » et que ce sera obligatoirement le SIGERLY qui le prendra en charge. Agnès SEDDAS ajoute que les mâts ont été vus avec l'AMO et le SIGERLY.

Patrick SPINAZZE ajoute que l'idée est d'éviter la pollution lumineuse. Yves JASSEAND acquiesce et confirme qu'il n'y aura pas de grands mâts.

Clémence GANNE demande pourquoi le rapport insiste tant sur l'aire de jeux. Yves JASSERAND et Luc SEGUIN répondent que l'aire de jeux a été rajoutée et qu'elle sera imputée sur le budget des espaces verts.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux :
 - o Du lot 01a à l'entreprise **EUROVIA LYON** pour un montant de 397 943.30 € HT (dont 12 787,20 euros HT pour l'aire de jeux) ;
 - o Du lot 01b à l'entreprise **SOLS CONFLUENCE** pour un montant de 208 815.00 € HT (dont 6 543,5 euros HT pour l'aire de jeux).
 - o Du lot 01c à l'entreprise **GREEN STYLE** pour un montant de 164 894.00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés susmentionnés

Délibération n° 20180717-2 : Réaménagement intérieur de la bibliothèque – Validation de la phase APS – M. LAGRANGE.

Michel LAGRANGE explique qu'il s'agit uniquement du réaménagement intérieur de la bibliothèque.

Il rappelle que par une délibération en date du 3 mai 2018, le Conseil Municipal a validé l'esquisse du projet de réaménagement intérieur de la bibliothèque.

Les grands principes de ce réaménagement sont :

- Déplacement de la salle des mariages au rez-de-chaussée ;
- Création d'un sas d'entrée pour permettre à la bibliothèque de disposer d'un accès dédié et confortable sur la Place Fleury Lancelin tout en améliorant les conditions thermiques de la salle.
- Décloisonnement du rez-de-chaussée de la bibliothèque afin de fluidifier la circulation, d'éviter les ruptures dans la logique documentaire qui sera mise en place et de faciliter la lisibilité des différents espaces.
- Création d'un espace café avec une ouverture sur la façade vitrée afin de faire dialoguer cet espace avec la nouvelle place Fleury Lancelin pour favoriser les échanges et la convivialité.
- L'espace exposition/animation se situe à proximité de l'espace « détente-café ». Une cloison vitrée sera créée entre la salle d'exposition et la grande salle pour permettre de garder un lien visuel sur la bibliothèque.
- Décloisonnement de l'étage entre l'actuelle salle des mariages et la salle d'animation pour offrir une large surface dédiée entièrement à la bibliothèque.

Conformément à sa mission, le cabinet EKA Architectes a réalisé les études d'Avant-Projet Sommaire (APS) sur la base de l'esquisse validée et a présenté le dossier APS (Projet et le coût prévisionnel des travaux) à la commission conjointe Culture-Bâtiments le 10 juillet 2018.

Le montant prévisionnel des travaux est arrêté par l'équipe de Maîtrise d'Œuvre à 306 799,57 euros HT soit un montant supérieur de 36 799,57 € HT à celui du bilan prévisionnel estimatif approuvé par le Conseil Municipal lors de la délibération du 9 novembre 2017. Ce nouveau montant des travaux correspond au niveau de prestations minimum pour répondre au fonctionnement attendu dans le cadre de la mise au point du programme sur la base du cahier des charges et du projet scientifique et culturel de la Commune.

La Maîtrise d'Œuvre a également proposé un certain nombre de prestations complémentaires pour atteindre un niveau de qualité supérieure en termes de finitions et de confort plus en adéquation avec les ambitions de la commune pour ce projet. Le montant de ces prestations complémentaires s'élève à 60 712,13 euros HT.

Compte-tenu de l'estimation des travaux en phase APS, des prestations complémentaires proposées, et de leur incidence sur le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre le montant du bilan estimatif prévisionnel de l'opération est réévalué. Celui-ci s'élève à 513 000,00 euros HT soit une augmentation de 98 000,00 euros HT par rapport au bilan voté le 9 novembre 2017.

Michel LAGRANGE informe que la salle où seront célébrés les mariages, s'appellera « salle de conférences » et fera 115 m² contre 98 m² pour l'actuelle salle des mariages. Il sera possible d'y mettre des écrans et d'isoler cette salle du reste de la bibliothèque ou de tout ouvrir.

Il ajoute qu'un certain nombre d'options a été ajouté : les faux plafonds pour une question esthétique, et la climatisation, notamment

Michel LAGRANGE explique ensuite qu'il s'est rendu à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) avec la responsable de la bibliothèque et la directrice des services techniques pour présenter ce dossier de réaménagement intérieur de la bibliothèque, en présence de l'architecte conseil.

Il précise que 10 000 personnes transitent chaque année par la bibliothèque et qu'en raison de sa proximité avec la salle des fêtes, la crèche et la future halle, la bibliothèque est un élément important de la vie municipale qui doit, de ce fait, avoir une certaine allure.

Il précise que le coût de rénovation s'élève à environ 700 euros du m², ce qui est bien en-dessous des normes qui se pratiquent habituellement (environ 1500 euros/m²).

Trois dossiers de demandes de subventions vont être montés et adressés à la DRAC : un pour les travaux à hauteur de 30% du coût, un pour l'équipement informatique, à hauteur de 50% maximum et le troisième pour le mobilier à hauteur d'un maximum de 40%.

Michel LAGRANGE espère un montant de 146 000 à 150 000 euros de subventions.

Le souhait est que la bibliothèque soit ouverte pour la rentrée 2019.

Patrick SPINAZZE demande si la bibliothèque sera équipée de la fibre. Michel LAGRANGE répond que oui et que la subvention attendue a pour but de satisfaire les nouveaux usages des médiathèques (tablettes, écrans...).

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** la phase APS de l'opération de réaménagement intérieur de la bibliothèque et arrête le montant estimatif des travaux à 367 511.70 euros HT (soit 306 799.57 euros HT augmentés des prestations complémentaires pour un montant de 60 712.13 euros HT)
- **ARRETE** le nouveau montant du bilan estimatif prévisionnel de l'opération à 513 000.00 euros HT.

Informations diverses au Conseil

Monsieur le Maire

✚ Courrier de la Poste reçu le 12 juillet 2018

Monsieur le Maire explique que la commune a écrit à la Poste il y a quelques semaines pour faire part de son mécontentement sur l'acheminement du courrier, le problème de la grosse boîte aux lettres du centre commercial...

Ils ont répondu par un courrier du 12 juillet dernier en disant que nos remarques ont été transmises à la direction du courrier.

Ils expliquent également que pour la période estivale, soit ils ferment la Poste pendant trois semaines, soit ils réduisent les horaires du 25 juin au 9 septembre. Comme une fermeture totale n'est pas envisageable, la réduction des horaires d'ouverture a été privilégiée.

Luc SEGUIN pense que ce choix est une sorte de chantage. Monsieur le Maire ajoute qu'il n'y a plus de bureau de Poste à Saint-Genis-les-Ollières, mais uniquement une agence postale à la Mairie, gérée par du personnel municipal.

Agnès SEDDAS demande si la grosse boîte aux lettres du centre commercial est maintenant en fonctionnement. Monsieur le Maire répond que oui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

Prochaine séance du Conseil : jeudi 13 septembre 2018 à 20 heures.